

Séance publique du 22 septembre 2003

Délibération n° 2003-1438

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Participation financière au projet européen Equal : articuler les temps pour développer les compétences - Projet piloté par l'Agefos-PME et soutenu par l'espace des temps du Grand Lyon**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Concilier temps de travail, temps familiaux et temps sociaux est devenu un enjeu majeur en termes de qualité de la vie, d'égalité, de développement économique et durable.

Le projet européen Equal : articuler les temps pour développer les compétences, piloté par l'Agefos-PME (organisme gestionnaire du fonds de formation des PME) a pour objectif d'expérimenter et de développer avec et dans les entreprises une méthode de conduite de projets territoriaux, susceptibles de favoriser une meilleure articulation des temps pour les salariés et les entreprises. Il doit aussi contribuer selon les recommandations européennes à l'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan professionnel, en facilitant l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des femmes grâce notamment, à une prise en compte des contraintes liées à la gestion des temps.

C'est un projet novateur en France car il part de l'entreprise pour traiter de la question des temps de travail, hors travail et dans la ville.

Quatre territoires aux problématiques très diverses ont été choisis pour mener à bien cette expérience dans la région Rhône-Alpes : Annemasse, Saint Bonnet le Château, le Grésivaudan et le quartier de Gerland, 7° arrondissement de Lyon. Six entreprises participent d'ores et déjà au projet dans ce quartier. Une expérience positive pour ces entreprises pourrait avoir un effet d'entraînement sur les autres entreprises du quartier. Le projet européen Equal s'achève à la fin de 2004 mais pourra être repris et continué dans le cadre des missions de l'espace des temps du Grand Lyon.

Le but est d'aboutir à un triple gagnant-gagnant-gagnant : entreprises, salariés, territoire. La méthode privilégie donc une triple approche :

- le champ de l'entreprise : mise en place d'une formation-action visant à outiller l'entreprise dans l'appréhension et le management de la gestion des temps, suivie d'un plan d'actions venant alimenter le système RH ; mieux concilier les temps est un facteur d'efficacité pour les entreprises, de motivation pour les salariés et un enjeu d'accès et de maintien dans l'emploi,

- le champ de l'inter-entreprises : identification des besoins et création de services communs pour les entreprises ou les employés,

- le champ du territoire : adaptation ou élargissement des services relevant de la compétence du territoire de Gerland, notamment des services publics, au bénéfice des utilisateurs et habitants de ce territoire.

Ce projet repose sur un large partenariat : l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et son antenne régionale Aravis, le CICF (chambre des ingénieurs conseils de France), la direction régionale aux droits des femmes, le centre d'information féminin (CIF), le Certu, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la CGPME, les syndicats de salariés, la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine, la ville de Lyon et la mairie du 7° arrondissement. Depuis un an, l'espace des temps de la Communauté urbaine a soutenu cette démarche et participe aux différents comités de pilotage du projet.

Du fait du soutien financier européen, le projet prévoit un partenariat avec la mairie de Turin en Italie et la province de Murcie en Espagne ; des rencontres ont déjà eu lieu pour échanger les approches et pratiques différentes des uns et des autres. Un colloque européen d'étape aura lieu à Lyon le 9 décembre 2003.

Le financement du projet développé à Gerland, Lyon 7° est le suivant :

- 2002 : 105 168 € (il n'y a pas eu de participation financière de la Communauté urbaine et de la ville de Lyon),
- 2003 : 299 550 €,
- 2004 : 139 611 €.

En 2003, les participations financières prévues se répartissent comme suit :

- Communauté urbaine	20 000 €
- ville de Lyon	10 000 €
- FSE Equal	76 714 €
- Région	68 830 €
- Agefos	47 356 €
- Aravis et Anact	19 573 €
- Etat (DDTE 69)	15 244 €
- Entreprises	41 080 €
- CICF	753 €

Par conséquent, afin de soutenir cette démarche innovante sur le territoire de Gerland, il est proposé de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 20 000 € à l'Agefos-PME qui pilote cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de lire, dans la partie **DELIBERE**, 3° paragraphe :

"3° - Les crédits sont inscrits au budget de la Communauté urbaine - espace des temps, rattaché à la direction de la prospective et de la stratégie - exercice 2003 - centre de gestion 120 400 - fonction 020 - **compte 657 480.**"

au lieu de "**compte 0617 800**".

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Autorise le versement d'une subvention de 20 000 € à l'Agefos-PME pour le projet : articuler les temps pour développer les compétences.

3° - Les crédits sont inscrits au budget de la Communauté urbaine - espace des temps, rattaché à la direction de la prospective et de la stratégie - exercice 2003 - centre de gestion 120 400 - fonction 020 - ligne de gestion 018 681 - compte 657 480.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,